

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 27 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 20 septembre 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Adjointes, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Guy LANCON, Jean-Marc LHERMET, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Jacques ROBIN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Antonio PEREZ RAMOS, Laurence PILLONEL, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Philipp DALHEIMER, Béatrice HUEHN.

Procurations

M. Alain GATTELET a reçu procuration de M. Antonio PEREZ RAMOS
 Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Laurence PILLONEL
 Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
 M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS
 Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
 Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Florence PIGNIER
 M. Jacques ROBIN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER
 Mme Charlotte LAFOURCADE a reçu procuration de Mme Béatrice HUEHN

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DEMOLIS

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 19	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

4.1. PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION DE POSTES À TEMPS NON COMPLET

Madame le Maire,

RAPPELLE que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

INDIQUE qu'en raison de personnel absent, il est nécessaire de créer des postes permanents pour renforcer l'équipe et respecter les taux d'encadrement imposés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), particulièrement pour des professionnels diplômés.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

- La création à compter du 1^{er} octobre 2024, des postes mentionnés dans le tableau ci-dessous,
- De modifier le tableau des emplois ainsi :

EMPLOI	Cadre d'emploi associé	CATEGORIE	Temps de travail des postes créés année scolaire 2024/2025
Educateur de Jeunes Enfants	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	28h
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaires de puériculture territoriaux	B	17h30

INSCRIT au budget primitif de l'année 2024, au chapitre 12, les crédits correspondants.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte y afférent.

CHARGE Madame le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à partir du 1^{er} octobre 2024.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 02 OCT. 2024

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

02 OCT. 2024

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 27 septembre 2024

Le Maire - Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance - Laurent DEMOLIS